

Compte-rendu
Réunion du conseil communautaire
Mardi 12 février 2019 à Reyvroz

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT)
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges et BRAIZE Alain
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Morzine</u> :	PEILLEX Gilbert, RICHARD Michel et ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth
<u>St Jean d'Aulps</u> :	COTTET-DUMOULIN Patrick et BOIRE-VARLET Catherine Sophie
<u>Les Gets</u> :	MUTILLOD Christophe et ANTHONIOZ Henri
<u>Lullin</u> :	DEGENEVE Alain et CRAYSTON José
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Vailly</u> :	GURLIAT Romain
<u>Bellevaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis, CORNIER-PASQUIER Anne et REY Emmanuel

Procurations :

Yannick TRABICHET (Vailly) à Romain GURLIAT (Vailly)
Gérard BERGER (Morzine) à Gilbert PEILLEX (Morzine)
Lucien RASTELLO (Morzine) à Michel RICHARD (Morzine)
Martine PHILIPP (Morzine) à Gérald LOMBARD (DT Reyvroz)
Hélène RICHARD (Morzine) à Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER (Morzine)

Délégués présents sans droit de vote :

HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz) et CORNIER André

Délégués excusés :

BERGER Gérard, PHILIPP Martine, RASTELLO Lucien, RICHARD Hélène, TRABICHET Yannick (Vailly), MUFFAT Jean-François (Essert-Romand), TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot) et GALLAY Cyrille (DS La Forclaz)

Délégués absents :

COTTET Sophie (Saint Jean d'Aulps), GOINE Nathalie (Les Gets), COFFY Serge (DT La Baume), POLLIEN Frédéric (DS La Baume), VERNAY Franck (DS Le Biot), LE RAY Gérard (DS La Côte d'Arbroz) et DUPONT Eric (DS Seytroux)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier) et BAILLEUX Jean-François (responsable Urbanisme)

Secrétaire de séance : LOMBARD Gérald

Date de convocation : 7 février 2019

1- Approbation des comptes-rendus des réunions du 11 décembre 2018 et 15 janvier 2019

Charles-Henri MONTET fait part d'une demande de modification du compte-rendu du 15 janvier 2019 faite par Yannick TRABICHET en page 11 : « « car la petite enfance n'est pas le seul domaine dans lequel les associations rencontrent des difficultés de personnel » ».

Il ajoute qu'il manquait également 2 noms dans la liste des présents en page 1, Sophie MUFFAT et Henri-Victor TOURNIER.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les comptes-rendus des 2 dernières réunions.

2- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que plusieurs réunions ont eu lieu depuis le 15 janvier 2019 :

- 16 janvier 2019 : Bureau du SIAC à Thonon (*Jacqueline GARIN*)
- 28 janvier 2019 : Comité PPT à Bellevaux
- 29 janvier 2019 : Comité de Direction OTVA à Saint Jean d'Aulps
- 31 janvier 2019 : Géopark à Thonon (*Yannick TRABICHET, Sophie MUFFAT*)
- 31 janvier 2019 : Conseil Syndical SIAC à Thonon
- 1^{er} février 2019 : Bureau CLD à Thonon (*Christophe MUTILLOD*)
- 7 février 2019 : Bureau du SIAC à Thonon (*Jacqueline GARIN*)
- 7 février 2019 : Empreintes 74 à Pers-Jussy (*Hélène RICHARD*)
- 7 février 2019 : Comité Rivières à Thonon (*Yannick TRABICHET, Sophie MUFFAT, Jacqueline GARIN, Jean-Claude MORAND*)
- 11 février 2019 : CA du collège de Saint Jean d'Aulps (*Sophie MUFFAT*)
- 11 février 2019 : communication SIAC à Thonon (*Christophe MUTILLOD*)

3- Culture : bilan 2018 des musées de la CCHC

Dominique LOUIS présente aux membres du conseil communautaire le bilan 2018 des musées financés par la CCHC (voir diaporama ci-joint).

4- Urbanisme

4.1 PLU de Saint Jean d'Aulps : approbation de la modification simplifiée n° 2

Jean-François BAILLEUX rappelle aux membres du conseil communautaire que le projet de modification simplifiée du PLU de Saint Jean d'Aulps concerne le secteur de La Terche afin de permettre la réalisation d'une chèvrerie dans une zone classée Ns où seuls sont autorisés, à ce jour, « les aménagements, constructions et installations nécessaires au fonctionnement du domaine skiable... ».

Il souligne qu'il est nécessaire d'adapter les règlements écrit et graphique du PLU afin de rectifier les dispositions réglementaires de la zone naturelle, pour y permettre, sous conditions, les constructions à destination d'activité agricole, en cohérence avec les Orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Extrait du règlement écrit modifié :

Article 2 - N : Occupations et utilisations du sol admises soumises à conditions particulières

Dans la zone N : sont autorisées

- Les constructions liées à l'activité agricole, pastorale ou forestière, à condition que leur implantation dans la zone soit reconnue nécessaire à ladite activité, justifiée par l'importance de l'exploitation et ses impératifs de fonctionnement, et sous réserves de bénéficier d'une desserte suffisante par les réseaux, la voirie et d'une localisation adaptée au site.

Avis des PPA

- Avis favorable de la CCI en date du 04/12/2018, pas de remarques des autres Personnes Publiques Associées consultées
- Sur avis MRAE du 20/11/2018 la présente modification simplifiée est dispensée d'évaluation environnementale

Bilan de la concertation : pas de consultation du public du dossier dans le temps de mise à disposition réglementaire du 02/01/2019 au 01/02/2019 tant au siège de la CCHC qu'à la mairie de la commune.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le bilan de la concertation et la modification simplifiée n° 2 du PLU de Saint Jean d'Aulps

4.2 PLU de Saint Jean d'Aulps : acquisition d'un terrain en emplacement réservé au profit de la CCHC

Stéphane PUGIN-BRON informe les élus que, par courrier du 25 janvier 2019 et conformément à l'article L 152-2 du Code de l'Urbanisme, Monsieur Jean-François COTTET-PUINEL met en demeure la CCHC d'acquiescer la parcelle AE 362 de 1 228 m² classée dans le PLU de Saint Jean d'Aulps comme emplacement réservé n° 9 au profit de la CCHC. Conformément à l'article L 230-1 du Code de l'Urbanisme, il précise que « la collectivité ou le service public qui fait l'objet de la mise en demeure doit se prononcer dans le délai d'un an à compter de la réception en mairie de la demande du propriétaire. En cas d'accord amiable, le prix d'acquisition doit être payé au plus tard deux ans à compter de la réception en mairie de cette demande ».

Christophe MUTILLOD aimerait savoir pourquoi ce terrain avait été mis en emplacement réservé. Jacqueline GARIN précise que ce choix avait été fait lors de la construction de la MSP au cas où un agrandissement se ferait ultérieurement.

Georges LAGRANGE souligne que le terrain est en zone UE (construction d'équipements publics uniquement) et que rien n'oblige la CCHC à le passer en zone U s'il était décidé de supprimer l'emplacement réservé.

Henri ANTHONIOZ considère qu'il faudrait garder ce terrain vu la petite taille du terrain réservé pour l'EHPAD. Jacqueline GARIN précise que la CCHC n'en a pas besoin à l'instant T mais que rien ne dit que ce ne sera pas le cas dans 4 ou 5 ans.

Stéphane PUGIN-BRON propose de demander une estimation à France Domaine.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette proposition. Un courrier sera envoyé à M. COTTET-PUINEL.

5- Marchés publics

5.1 ZAE du Vernay-Bron : attribution du marché de travaux

Christophe MUTILLOD propose, suite au rendu de l'analyse technique faite par le cabinet UGUET à la CAO ce jour même, d'attribuer les lots comme suit :

- Lot n° 1 : Terrassements – VRD
 - Estimation du Mo : 1 000 451,51 € HT
 - Attributaire : SDHD / EUROVIA ALPES
 - Montant du DQE : 716 148,98 € HT
- Lot n° 2 : Revêtement bitumineux et signalisation
 - Estimation du Mo : 697 247,74 € HT
 - Attributaire : EUROVIA ALPES
 - Montant du DQE : 536 404,88 € HT

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les lots conformément à la proposition du maître d'œuvre.

5.2 Pôle petite enfance de Vailly

5.2.1 Avenants au marché de travaux

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de passer des avenants au marché de travaux :

- Lot n° 1 – Terrassement – VRD
 - Titulaire : BLANC MAURICE
 - Montant du marché initial : 290 201,24 € HT
 - Montant des avenants antérieurs : 11 900,50 € HT
 - Montant de l'avenant proposé : - 9 706,00 € HT

- Lot n° 2 – Maçonnerie
 - Titulaire : ENGECO
 - Montant du marché initial : 311 096,07 € HT
 - Montant des avenants antérieurs : 56 733,42 € HT
 - Montant de l'avenant proposé : - 5 420,00 € HT
- Lot n° 3 – Charpente – Couverture – Bardage
 - Titulaire : JOLLY
 - Montant du marché initial : 309 953,49 € HT
 - Montant des avenants antérieurs : 45 067,04 € HT
 - Montant de l'avenant proposé : 3 534,00 € HT
- Lot n° 6 – Doublages – Cloisons – Faux plafonds - Peinture
 - Titulaire : KIRAN
 - Montant du marché initial : 92 000,00 € HT
 - Montant de l'avenant proposé : - 6 336,82 € HT
- Lot n° 8 – Menuiseries intérieures
 - Titulaire : VERGORI
 - Montant du marché initial : 136 000,00 € HT
 - Montant des avenants antérieurs : 9 070,00 € HT
 - Montant de l'avenant proposé : 5 575,00 € HT
- Lot n° 11 – Electricité
 - Titulaire : MUGNIER
 - Montant du marché initial : 83 149,78 € HT
 - Montant des avenants antérieurs : 7 247,02 € HT
 - Montant de l'avenant proposé : 2 135,53 € HT
- Lot n° 13 – Plomberie – Sanitaire
 - Titulaire : THABUIS
 - Montant du marché initial : 50 816,13 € HT
 - Montant des avenants antérieurs : 10 449,32 € HT
 - Montant de l'avenant proposé : 2 456,80 € HT
- Lot n° 14 – Ventilation
 - Titulaire : METALP
 - Montant du marché initial : 26 500,00 € HT
 - Montant de l'avenant proposé : - 2 100,00 € HT
- Lot n° 16 – Aménagements extérieurs
 - Titulaire : ID VERDE
 - Montant du marché initial : 96 631,71 € HT
 - Montant de l'avenant proposé : - 549,67 € HT

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la passation de ces avenants.

5.2.2 Application de pénalités de retard pour les entreprises

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres du conseil communautaire que les travaux ont démarré le 26 juin 2017 et que le délai global d'exécution était de 12 mois. Les travaux ayant été réceptionnés le 13 décembre 2018, il souligne que le maître d'œuvre, au titre de sa mission OPC, a calculé les retards imputables à chacun des intervenants du chantier et que 2 entreprises sont susceptibles de se voir appliquer une pénalité de retard conformément aux dispositions du marché :

- Lot n° 1 – BLANC : 1 364,51 € HT
- Lot n° 2 – ENGECO : 11 855,04 € HT

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'application de ces pénalités.

5.2.3 Maîtrise d'œuvre : exonération de la pénalité prévue pour dépassement du coût de réalisation des travaux

Charles-Henri MONTET rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre fixe un seuil de tolérance de 5 % entre le montant des travaux réalisés et le montant des offres retenues, avec application d'une pénalité en cas

de dépassement de ce seuil de tolérance, ce qui est le cas au vu des avenants passés à ce jour. Il propose, compte tenu que la plupart des avenants passés correspondent à des prestations supplémentaires demandées par la CCHC, d'exonérer M'ARCHITECTE de l'application de cette pénalité.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'exonérer M'ARCHITECTE de la pénalité prévue au marché.

5.3 Location de vélos à assistance électrique : point sur le marché

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que, vu les difficultés rencontrées avec le prestataire depuis le lancement du marché en juillet 2018, vu les différents courriers en AR envoyés au prestataire pour améliorer la situation, vu l'absence de réaction efficace, vu l'absence du prestataire à une réunion de concertation prévu en janvier 2019 et vu l'avis favorable du Bureau du 1^{er} février 2019, le marché public passé avec la société EASYBIKE a été résilié. Il précise que les personnes possédant encore un VAE et ceux sur liste d'attente en ont été averties et que, si le conseil le désire, un marché pourra être relancé cet automne à l'issue de la procédure de résiliation en cours.

6- Personnel

6.1 Point sur les besoins en 2019

Stéphane PUGIN-BRON rappelle les variations de poste validées par le conseil communautaire en 2018 :

- **Mutualisation du DGS avec Morzine**
 - Diminution d'1/2 etp
 - Variation budgétaire estimée : - 35 700 € (rétribution de Morzine prise en compte)
(sous réserve de la poursuite de cette mutualisation au-delà du 30 juin 2019)
- **Création au 1^{er} janvier 2019 du poste de responsable des marchés publics**
 - Augmentation d'1 etp
 - Variation budgétaire estimée : + 47 000 €
Mutualisation progressive du poste avec les communes mais à charge de la CCHC (COPIL mutualisation du 18 janvier 2019)
- **Suppression du poste de coordination de santé au 1^{er} juillet 2019**
 - Passage de 7h par semaine à 10h par semaine au 1^{er} janvier 2019 puis suppression du poste au 1^{er} juillet 2019
 - Variation budgétaire estimée : 0 € (compte-tenu du financement de 3h par semaine par le PSP du Brevon)
- **Création d'un poste de responsable bâtiment depuis le 1^{er} novembre 2018**
 - Mutualisation d'un poste du SIVOM de la Vallée d'Aulps en échange de la direction et de la gestion de ce SIVOM par la CCHC. Équilibre budgétaire valable uniquement pour 2019 durant la phase de test.
 - Variation budgétaire estimée : + 3 000 € (augmentation salariale du responsable administratif de la CCHC en charge de la direction du SIVOM)

Pour 2019, il invite le conseil communautaire à prendre position sur les propositions suivantes :

- **Suppression de la mutualisation du DRH de Morzine**
 - Prévue au budget 2018 mais non effectif
 - Proposition du COPIL mutualisation du 18 janvier 2019 : repousser à 2020 la mutualisation en matière de RH
 - Variation budgétaire estimée : - 10 000 €
- **Création d'un poste à mi-temps sur l'économie**
 - Animation du schéma commercial (mise en place et suivi des actions), chef de projets des travaux sur les ZAE
 - Proposition du Bureau du 25 janvier 2019 : mutualiser ce poste au sein de CLD pour avoir un chargé de mission compétent. En attendant, utilisation des compétences techniques d'Hélène PRET qui travaillait au préalable dans un bureau d'études
 - Variation budgétaire estimée : + 12 000 € (pour un début au 1^{er} juillet 2019), soit + 24 000 € en année pleine

- **Création d'un poste d'assistant temporaire au transport**
 - CDD de 1,5 mois en juillet / août 2019 pour la saisie sur le nouveau logiciel
 - Variation budgétaire estimée : + 3 300 €
- **Urbanisme et Habitat : création d'un poste d'animateur PLH à mi-temps par réorganisation du service urbanisme (2 possibilités)**
 - Remplacement de l'instructeur sur le départ par un agent plus polyvalent urbanisme/habitat mais expérimenté dans ces deux domaines avec une charge de travail adaptée :
 - 2019 : 100 % sur l'instruction des autorisations d'urbanisme compte-tenu de la forte croissance des demandes liée à l'arrivée du PLUi-H
 - 2020 : 50 % sur l'instruction des autorisations d'urbanisme compte-tenu de la diminution des demandes liée à l'application du PLUi-H et 50 % sur l'animation du PLH
 - ou, en fonction de la charge de travail liée au PLUi-H du responsable du service urbanisme, 100 % d'instruction pour le 2nd instructeur et 50 % PLUi-H et 50 % PLH pour le directeur du service
 - Variation budgétaire estimée : 0 € (selon salaire de la personne recrutée)
- **Urbanisme et Habitat (hors personnel)**
 - Rappel de l'engagement de la Présidente : suppression progressive de la facturation de l'instruction aux communes :
 - jusqu'à l'arrêt du PLUi-H (1^{er} juillet 2019) : 20 % CCHC et 80 % communes (comme en 2018),
 - de l'arrêt du PLUi-H à son approbation (mars 2020) : 50 % et 50 % communes,
 - après l'approbation du PLUi-H : 100 % CCHC,
 - Variation budgétaire estimée : faible sur le budget 2019 (solde 2018 et acompte 2019)
- **Services techniques**
 - Recrutement d'un agent titulaire supplémentaire à la place de deux saisonniers
 - Départ en retraite de Gilles LAMBOLEY qui était mis les 5 mois d'été à disposition de la CCHC par la commune de Morzine pour réaliser la signalétique horizontale (activité en régie en forte régression ces deux dernières années du fait du marché)
 - Proposition de créer un poste de titulaire remplaçant ce saisonnier d'été ainsi qu'un saisonnier d'hiver chargé de la collecte des déchets (adjoint technique 2^{ème} classe) :
 - Été : entretien des bâtiments / espace verts (en renfort de l'agent en charge de cette activité) et voirie
 - Hiver : collecte des déchets.
 - Une offre de retour d'un ancien agent de la CCHC ayant ces deux capacités est faite à la CCHC
 - Variation budgétaire estimée : + 7 500 € (2,5 mois de salaire en plus)
 - Passage à l'année de la mutualisation d'un agent de Morzine
 - 40 % à charge de la CCHC et 60 % à charge de la commune de La Vernaz
 - Variation budgétaire estimée : + 4 500 €
 - Cette mise à disposition par la commune de Morzine ne pourra excéder 3 ans. Au delà il faudra muter l'agent à la CCHC.
 - Maintien à l'identique des autres effectifs des services techniques (annuels et saisonniers)
- **Réseau des bibliothèques**
 - Extension de la mutualisation d'un poste de la bibliothèque des Gets
 - Mutualisation depuis 2018 d'un bibliothécaire des Gets pour 3h hebdo (non réalisée pendant une longue période du fait de l'indisponibilité de cet agent) pour une aide informatique sur le portail du Réseau.
 - Proposition de passer à 5h hebdomadaire compte-tenu de la charge
 - Variation budgétaire estimée : + 1 700 €/an (+ 3 400 € en année pleine)
- **Agriculture**
 - Transformation de l'emploi temporaire en emploi permanent
 - Il devient problématique de continuer à pourvoir ce poste par des CDD successifs car certaines missions exercées par l'agent correspondent à un besoin permanent
 - Variation budgétaire estimée : nulle

Postes	Variations budgétaires 2019/2018
Mutualisation DGS	- 35 700 €
Responsable marchés publics	+ 47 000 €
Suppression poste coordinatrice santé au 1 ^{er} juillet	0 €
Responsable bâtiment	0 €
Suppression DRH mutualisé avec Morzine	- 10 000 €
Mi-temps économie au 1 ^{er} juillet	+ 12 000 €
Réorganisation Urbanisme-Habitat	0 €
Agent technique titulaire à la place de 2 agents saisonniers	+ 7 500 €
Passage à l'année de l'agent technique mutualisé entre CCHC / La Vernaz	+ 4 500 €
Extension mutualisation bibliothécaire	+ 1 700 €
Titularisation chargée de mission agriculture	0 €
TOTAL	+ 28 000 €

Christophe MUTILLOD souhaiterait que le trombinoscope du personnel soit mis à jour et diffusé aux élus.

Jean-François BAILLEUX, s'agissant de l'animation du PLH, souligne que le travail attendu ne sera pas constant et que le temps à y consacrer sera peut-être inférieur à un mi-temps. Il ajoute que la 2^{ème} solution pourrait convenir, compte-tenu de sa connaissance du territoire et de son travail sur la mise en place PLUi. S'agissant du remplacement d'Aurélien LAPEROUSAZ, il aimerait savoir si un tuilage est envisageable avec son remplaçant. Stéphane PUGIN-BRON précise qu'il suffit pour cela de créer un emploi temporaire de 12 mois à compter du 1^{er} mars 2019, ce qui permettra à M. LAPEROUSAZ de former son remplaçant pendant un mois.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les propositions qui lui sont faites et décide de créer un emploi permanent d'agent technique à compter du 18 février 2019 ainsi qu'un emploi non permanent d'instructeur pour accroissement temporaire d'activité, du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2020.

6.2 Recrutement d'une stagiaire

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire d'accueillir en stage Jade MARIN, une étudiante en BTS Développement, Animation des Territoires Ruraux (lycée agricole Mancy à Lons-Le-Saunier). Le stage aurait lieu du 14 au 22 février, du 8 au 18 avril, du 3 juin au 5 juillet et du 7 au 18 octobre (12 semaines) et porterait sur la communication Transport (sous tutelle de Béatrice TAVERNIER) et la mise en place de la signalétique directionnelle et animation de la Route Terroir et Savoir-Faire (sous tutelle de Sandra LARDY).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer la convention de stage correspondante et lui charge de verser à Jade MARIN la gratification minimale prévue par la réglementation en vigueur.

7- ZAE de Moulin Desailly : rachat des parcelles à l'EPF74

Madame la Présidente rappelle que l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF74) porte, depuis le 24 août 2017, pour le compte de la CCHC, des terrains à bâtir pour de l'activité économique / artisanale situés au lieu-dit « Moulin Desailly » sur le territoire de la commune de Lullin :

Section	N° Cadastral	Surface	Bâti	Non bâti	Zonage PLU
B	128	12a 90ca		X	UX
B	1489	02a 84ca		X	UX
B	1492	50a 75ca		X	UX
B	1555	36a 95ca 25a 81ca		X X	UX A
B	136	07a 11ca 14a 59ca		X X	UX A
B	135	05a 30ca 14a 40ca		X X	UX A
B	1503	03a 28ca 01a 54ca		X X	UX A
B	1511	04a 21ca		X	A
	Total :	1ha 79a 68ca			

Elle rappelle également le projet relatif à la création d'une zone d'activité économique et précise que ce projet est en phase de se concrétiser et qu'il convient donc de mettre fin au portage avant son terme.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'acquérir, par anticipation et au prix de 215 185,46 € HT, les biens ci-avant mentionnés, nécessaires à la réalisation du projet de création d'une zone d'activité économique, et d'interrompre la mission de portage de l'EPF74.

8- Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Haute-Savoie : consultations sur le projet de schéma 2019-2024

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que le projet de schéma départemental 2019-2024 est soumis à consultation des collectivités. Pour la CCHC, les engagements seraient les suivants :

- Création de 8 places en terrains familiaux pour les personnes souhaitant se sédentarisées (4 avant le 1^{er} janvier 2022 et 4 autres avant le 1^{er} janvier 2024). Ces emplacements sont à prévoir dans le PLUi-H ;
- Participation financière au déficit de l'aire de grand passage du Chablais.

Il souligne que le Bureau propose de signaler au Préfet que la CCHC finance seules 42 emplacements de français itinérants (saisonniers en habitat mobile) et qu'elle ne souhaite donc pas participer en plus au financement de l'aire de grand passage.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Prochaine réunion : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que la prochaine réunion aura lieu le mardi 12 mars 2019 à Montriond.

A Le Biot, le 18 février 2019

La Présidente
Jacqueline GARIN

BILAN 2018

DES MUSEES DE LA CCHC

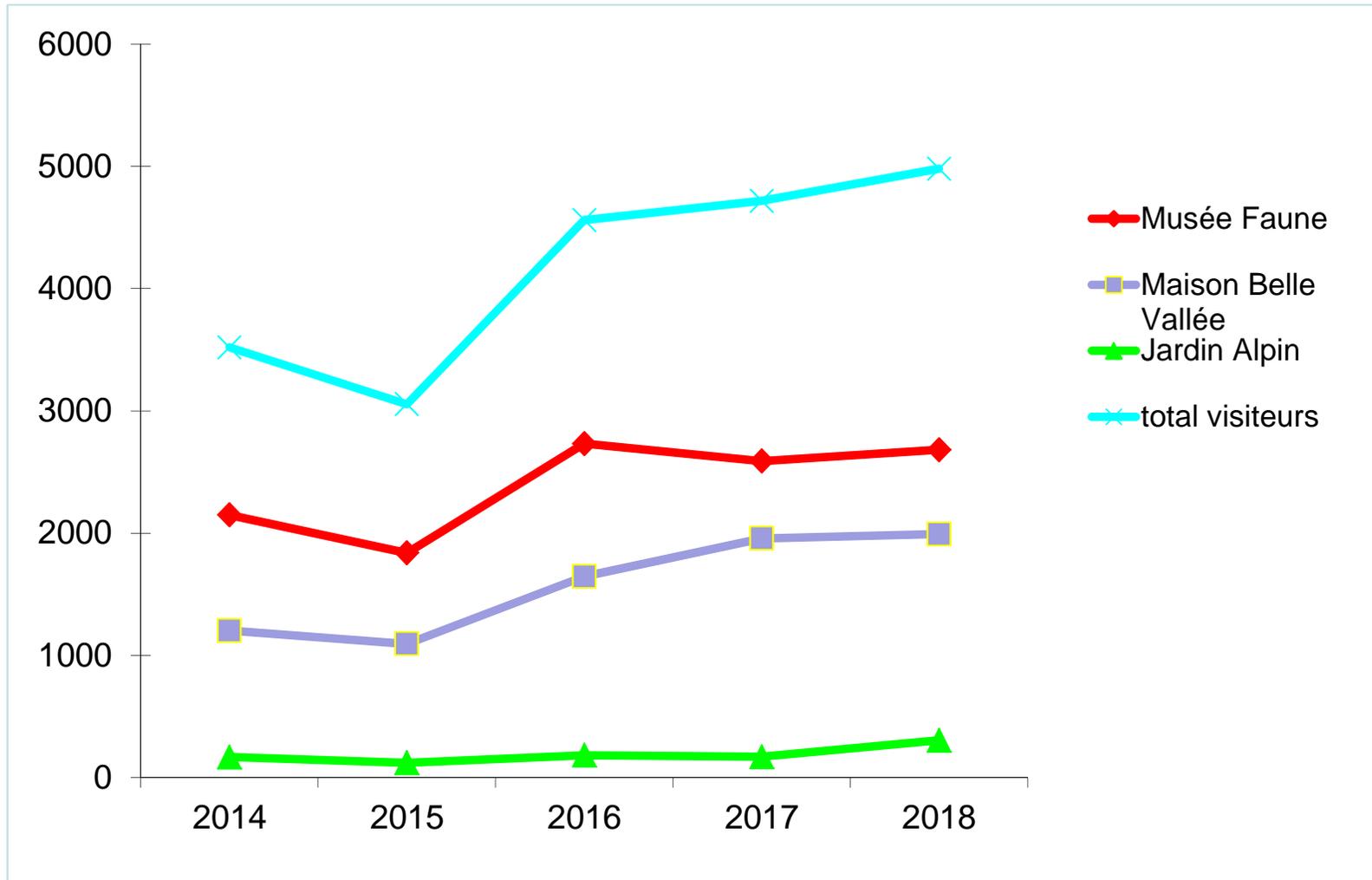




Musées de Bellevaux



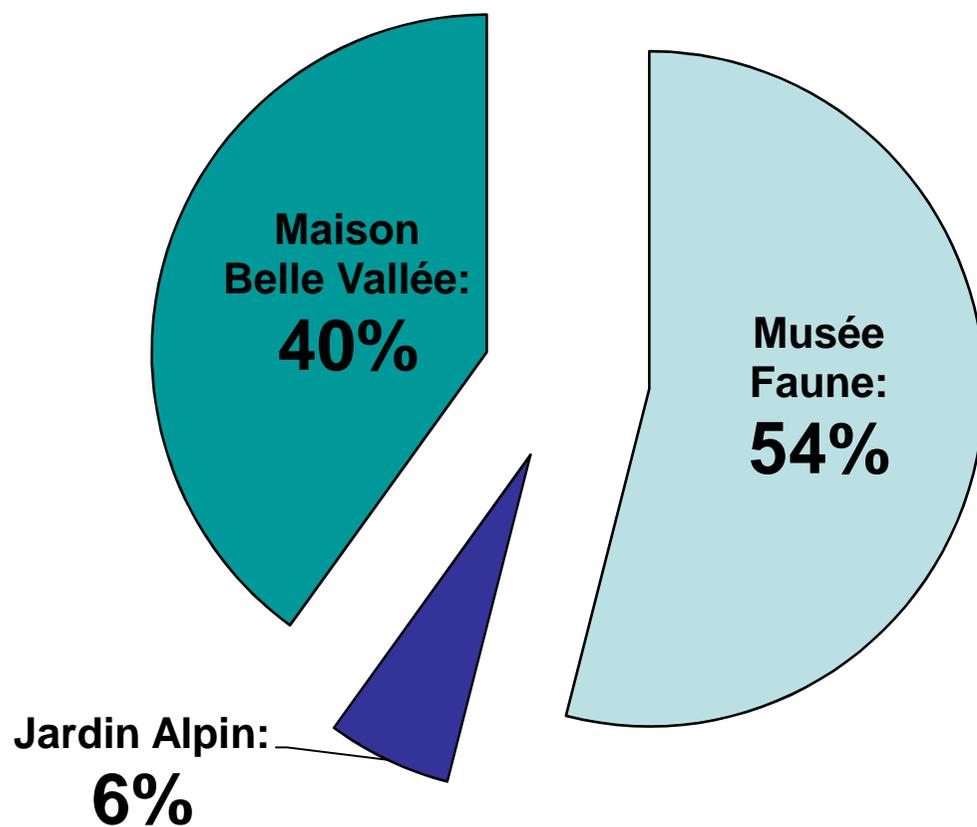
EVOLUTION FREQUENTATION



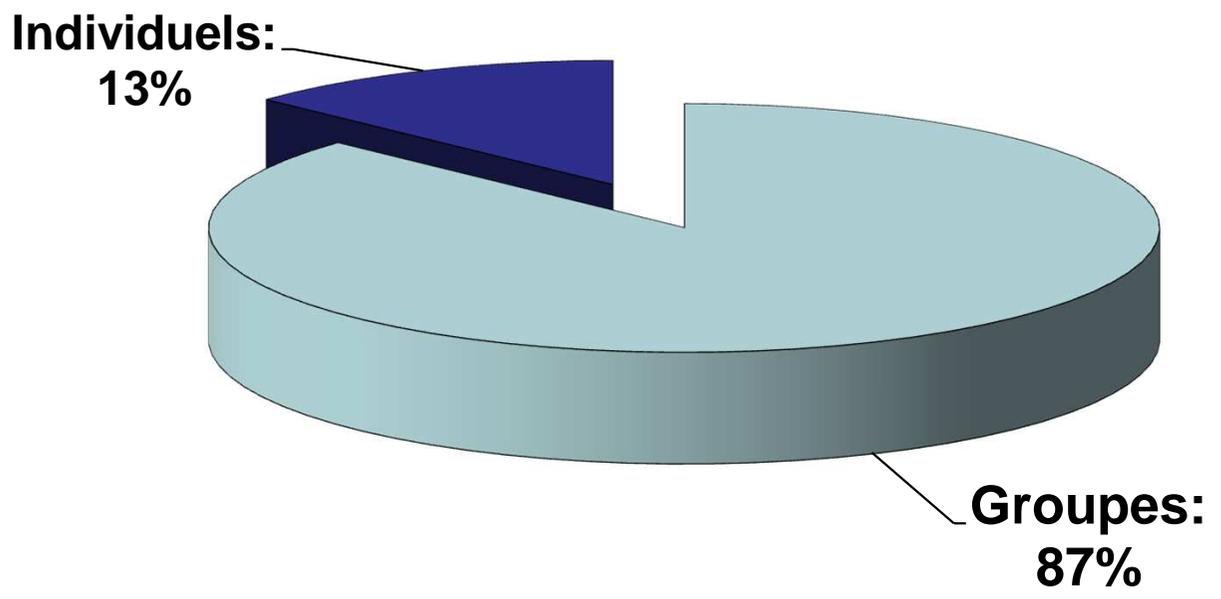
FREQUENTATION

	2014	2015	2016	2017	2018
Musée de la Faune	2.148	1.838	2.732	2.589	2.681
Maison de la Belle Vallée	1.202	1.094	1.645	1.957	1.992
Jardin Alpin	169	122	183	171	306
Total visiteurs	3.519	3.054	4.560	4.717	4.979

REPARTITION PAR SITE



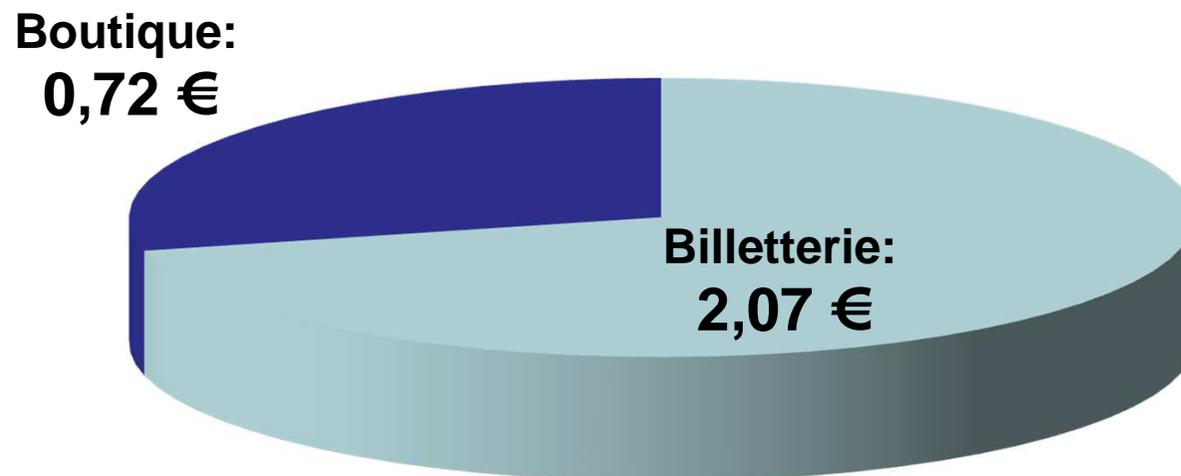
REPARTITION CLIENTELE



RECETTES TTC en €

	2014	2015	2016	2017	2018
Musée de la Faune	4.696	3.824	5.678	5.436	5.599
Maison de la Belle Vallée	2.589	1.681	2.914	4.261	4.302
Jardin Alpin	316	212	351	310	406
Boutique	3.688	2.927	3.720	4.049	3.590
Total recettes	11.289	8.644	12.663	14.056	13.897

DEPENSES VISITEURS (TTC)



consommation moyenne/visiteur: 2,79 €



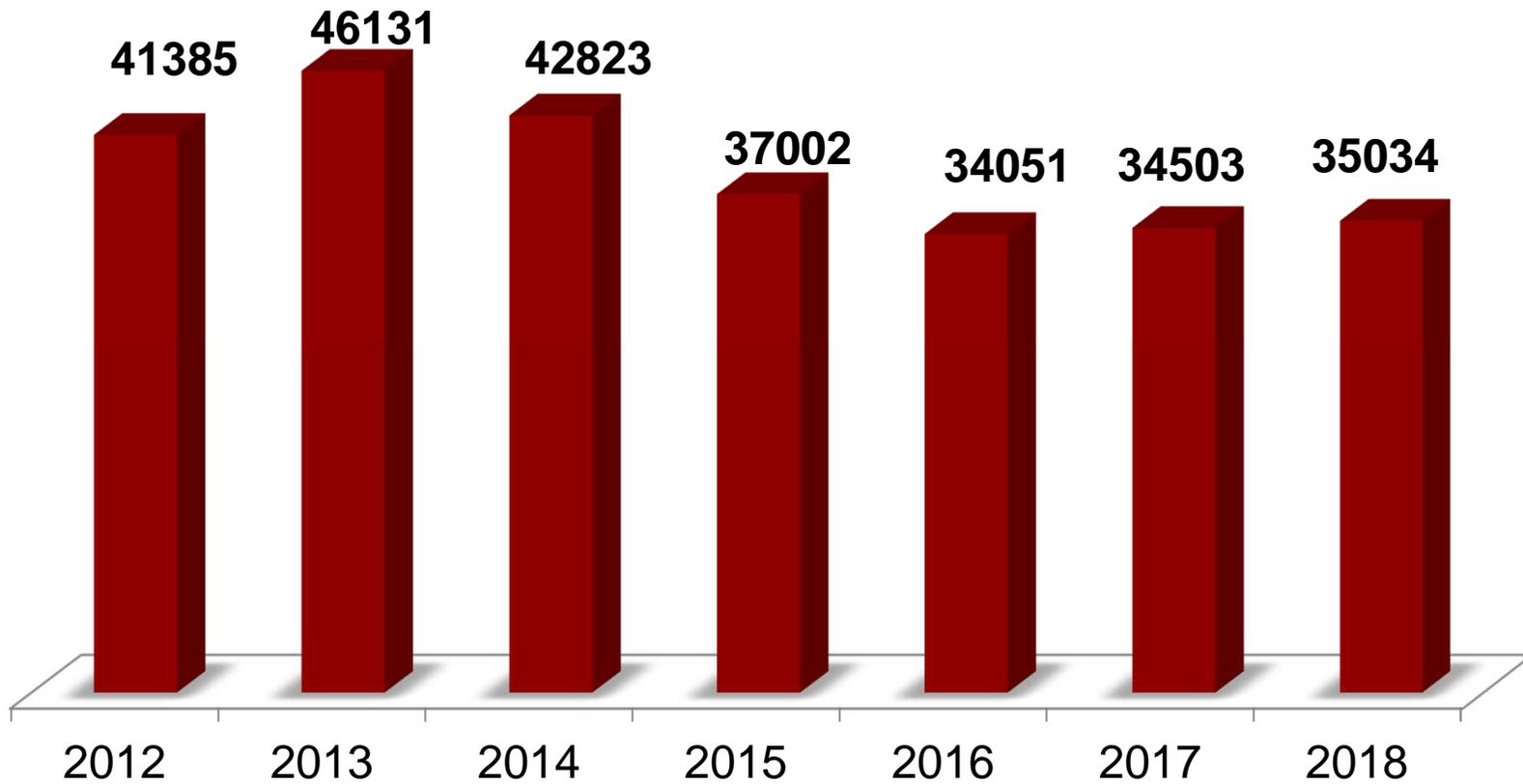
Musée de la Musique Mécanique des Gets





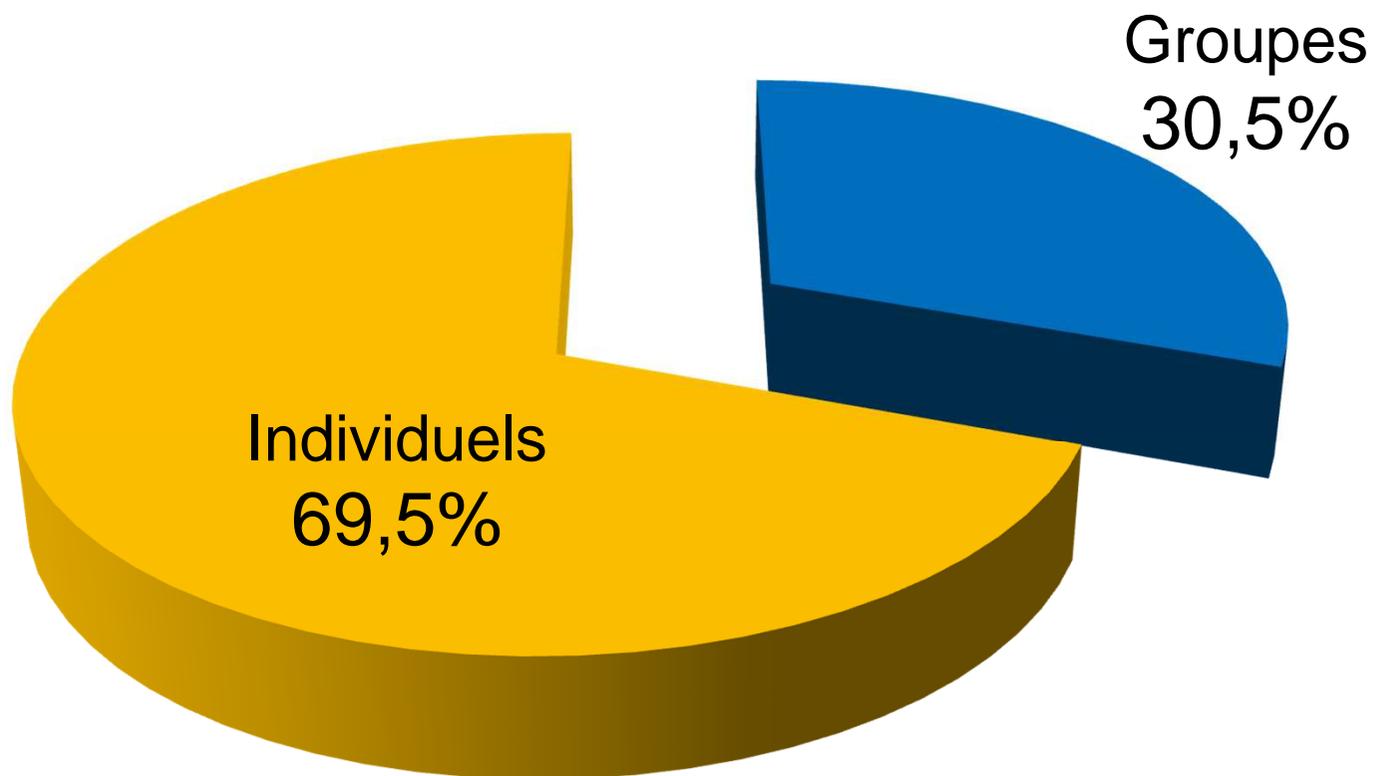
EVOLUTION FREQUENTATION

Nombre visiteurs (hors concerts église et festival ou biennale)





REPARTITION CLIENTELE



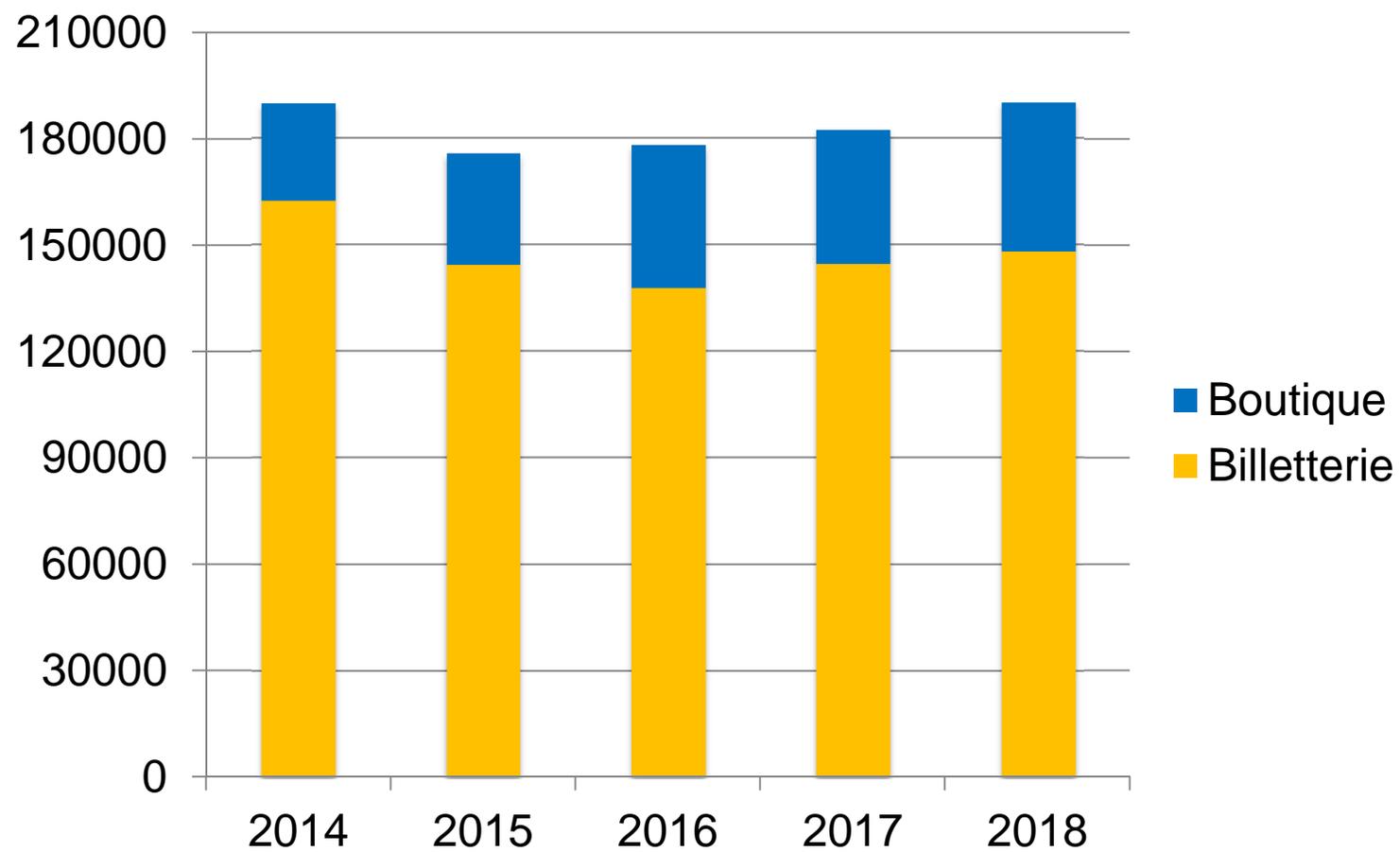


RECETTES (TTC)

	2014	2015	2016	2017	2018
Billetterie	162.525	144.432	137.886	144.575	148.155
Boutique	27.291	31.363	40.179	37.771	42.008
Total	189.816	175.795	178.065	182.346	190.163



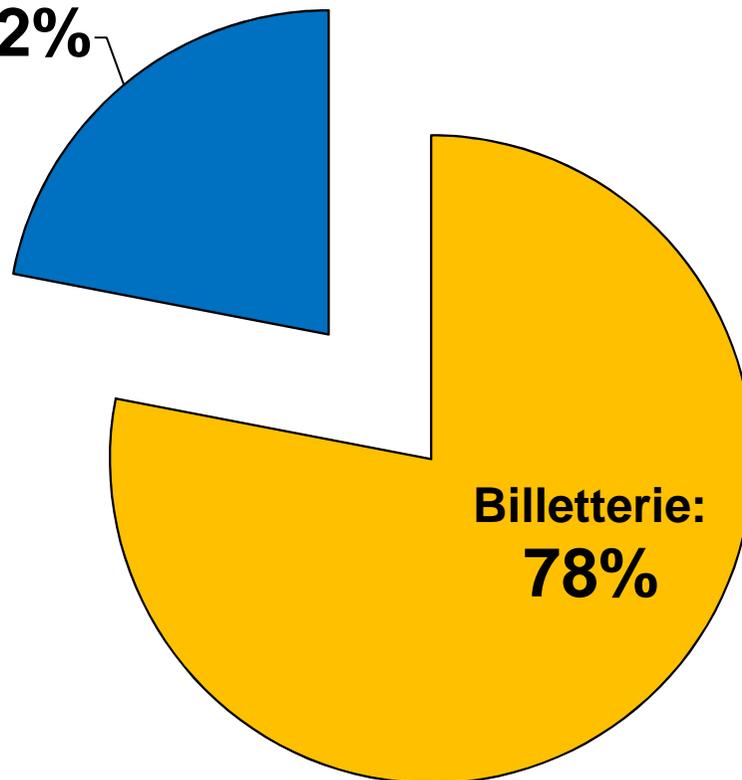
EVOLUTION RECETTES





REPARTITION RECETTES (TTC)

**Boutique:
22%**

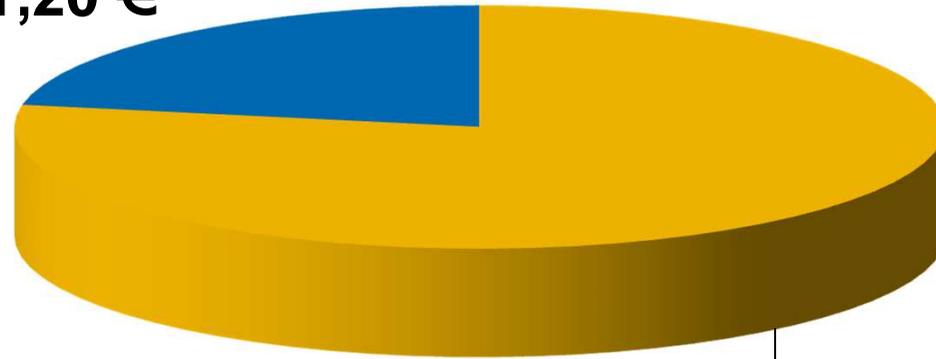


**Billetterie:
78%**



DEPENSES VISITEURS (TTC)

**Boutique:
1,20 €**



**Billetterie:
4,23 €**

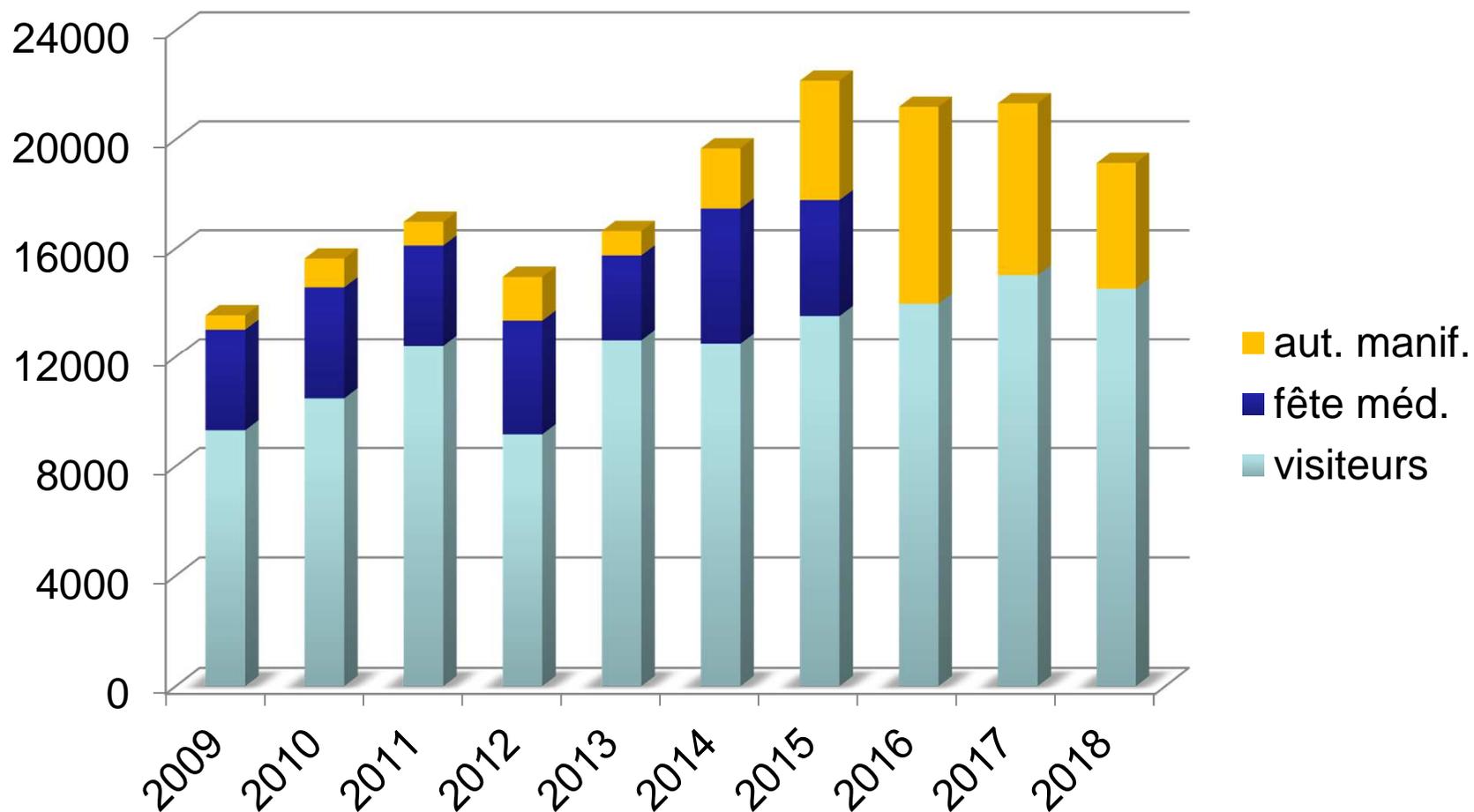
consommation moyenne/visiteur: 5,43 €



Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps



EVOLUTION FREQUENTATION



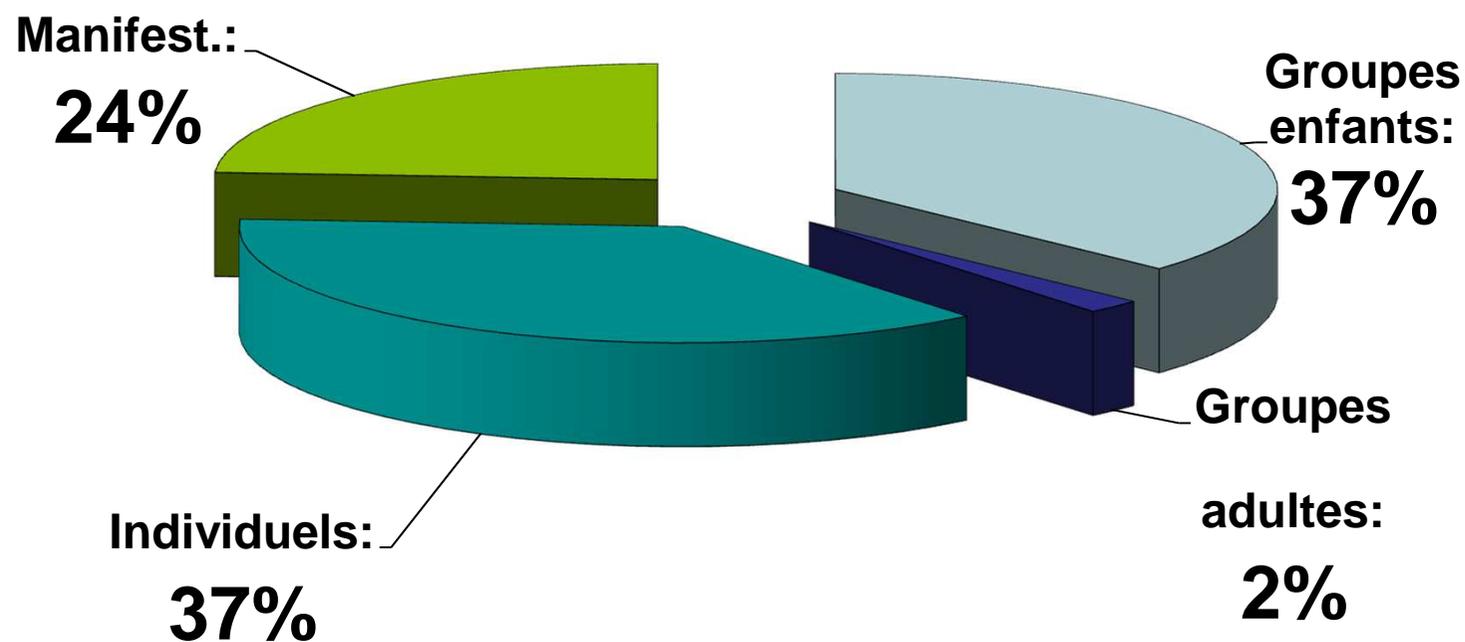


EVOLUTION FREQUENTATION

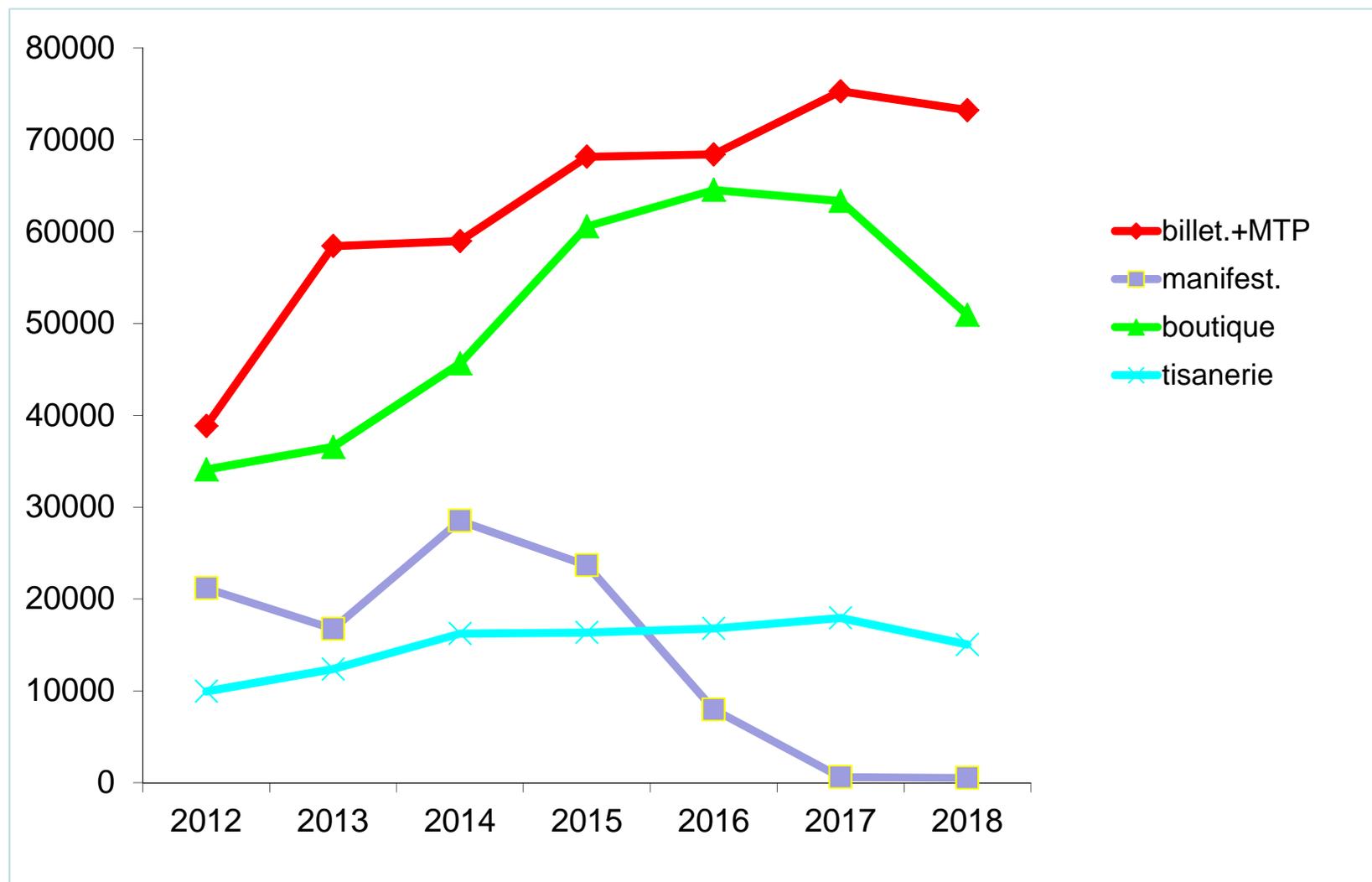
entrées	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Visiteurs	9.157	12.624	12.498	13.514	13.963	15.016	14.519
Fête médiévale	4.187	3.116	4.962	4.256	-	-	-
Autres manifest.	1.610	893	2.208	4.382	7.230	6.307	4.615
TOTAL	14.954	16.633	19.668	22.152	21.193	21.323	19.134

REPARTITION CLIENTELE

année 2018



EVOLUTION RECETTES en TTC

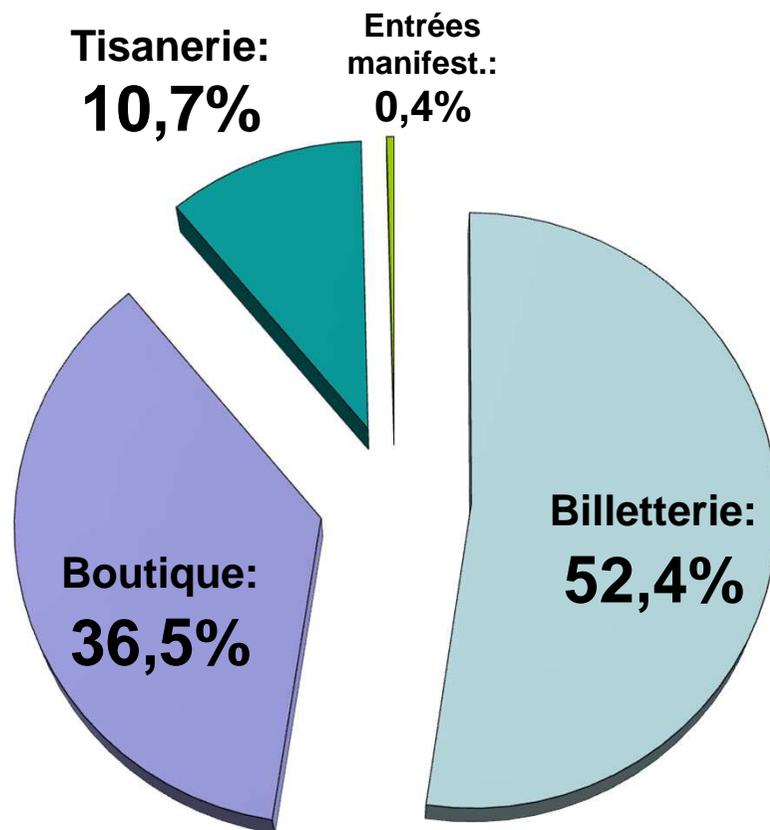




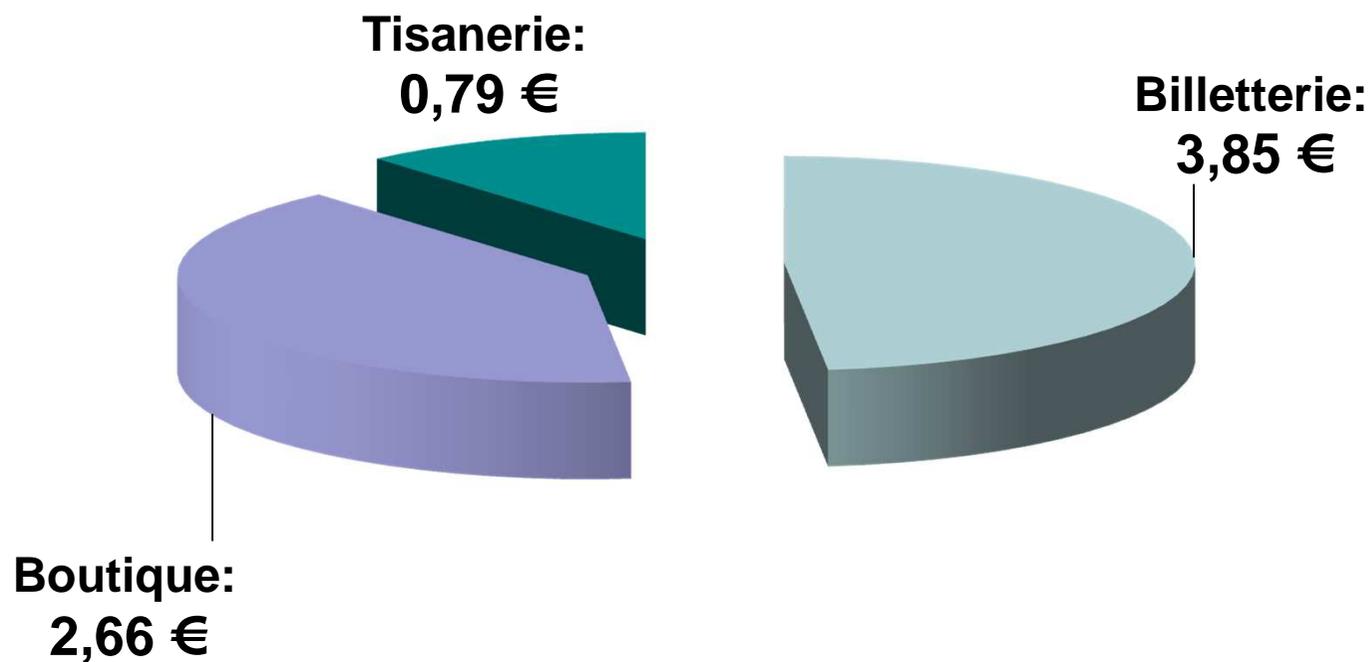
EVOLUTION RECETTES en TTC

Recettes	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Billetterie	35.543	50.542	52.844	59.290	59.153	67.531	65.875
MTP	3.304	7.896	6.136	8.868	9.264	7.760	7.350
Manifest.	21.165	16.744	28.507	23.663	7.945	592	496
Boutique	34.100	36.548	45.642	60.578	64.553	63.343	50.935*
Tisanerie	9.937	12.353	16.223	16.337	16.778	17.930	15.030
TOTAL	104.049	124.083	149.352	168.736	157.693	157.156	139.686
<i>* : dont 38% sur 3 journées (fête du miel et marché monastique)</i>							

REPARTITION RECETTES

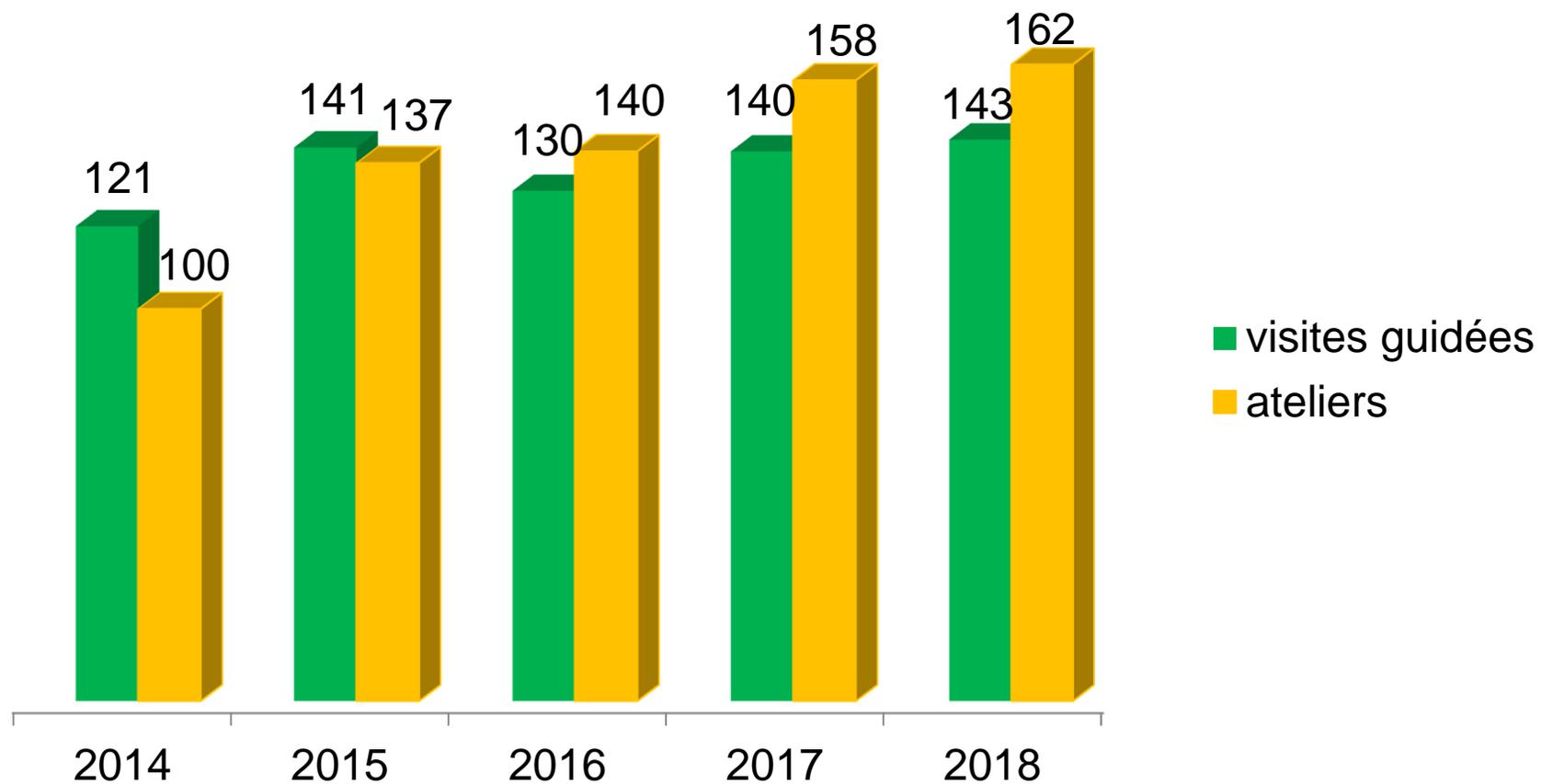


DEPENSES VISITEURS (TTC)



Consommation moyenne / visiteur : 7,30 €

ACTIVITE MEDIATION



BILAN GLOBAL 2018 DES MUSEES DE LA CCHC



59.147 visiteurs

pour un C.A. global de 343.746 €

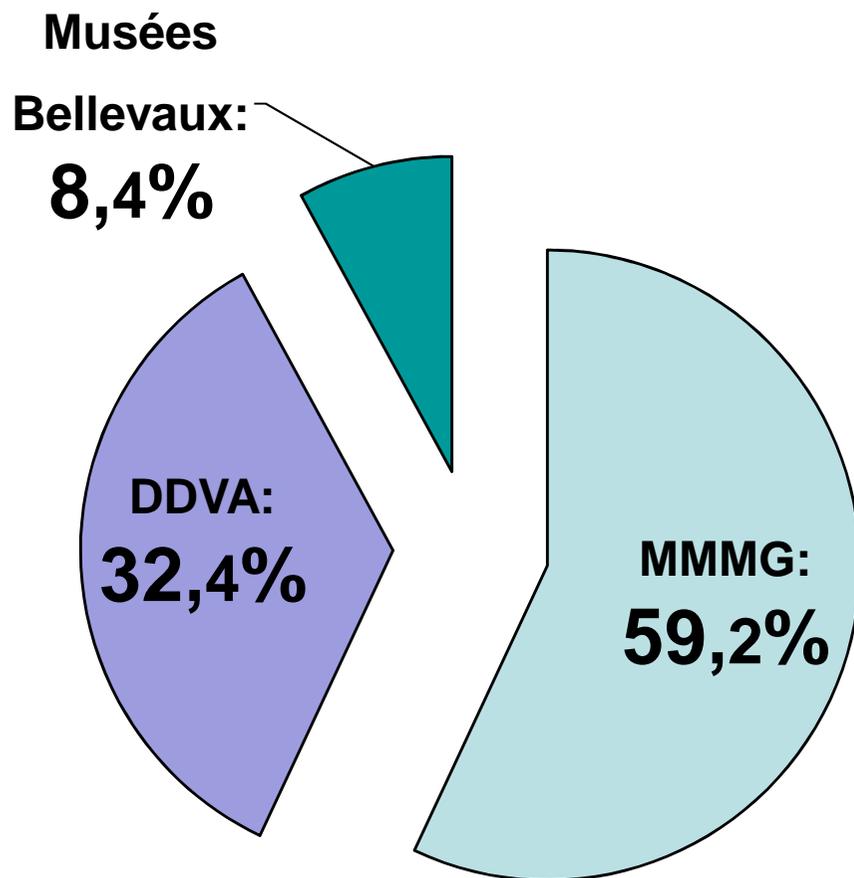
Bellevaux
Vallée du Brevon 



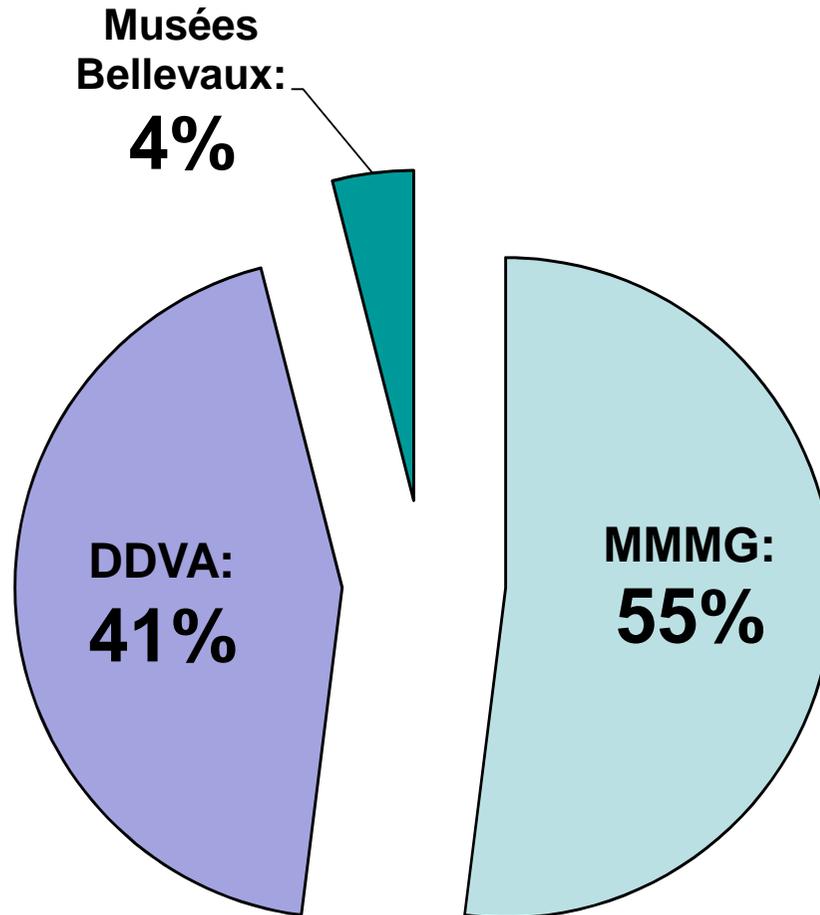

abbaye
d'Aulps

REPARTITION VISITEURS

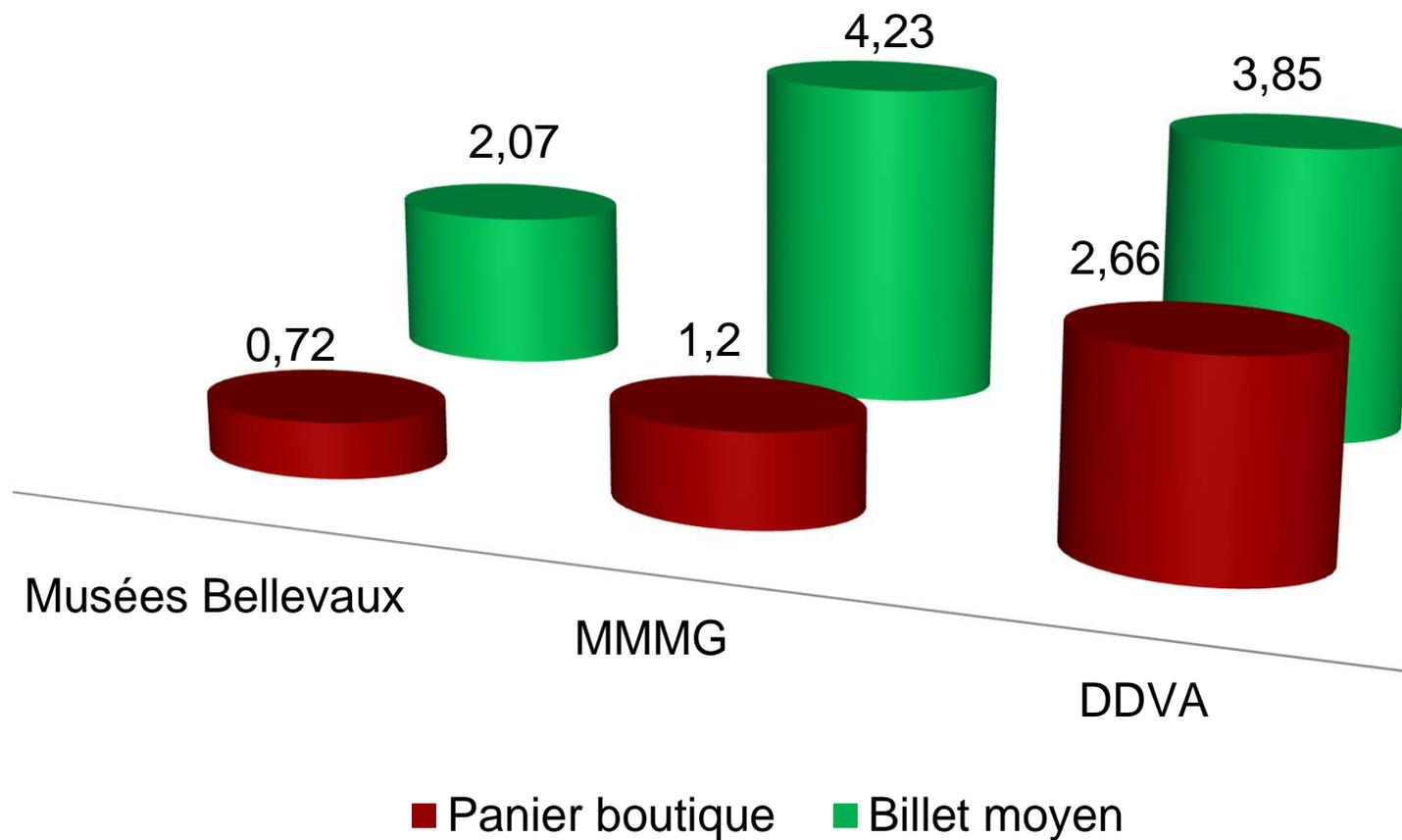
idem 2016



REPARTITION RECETTES



DEPENSES VISITEURS



PERSONNEL



2,8 ETP + bénévoles



4,3 ETP



0,6 ETP